Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016) **Heft:** 2142

Artikel: VS: la LAT au cœur des élections à Vex : forte majorité pour une

réduction organisée de la zone à bâtir

Autor: Rey, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023490

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ad hoc sur des trajets bien fréquentés, à des prix bien inférieurs, en bus ou en train, à condition de trouver ailleurs de quoi financer le reste du réseau. La Suisse a choisi une autre voie: celle du monopole qui permet à la Confédération de fixer les conditions d'exploitation du réseau de façon à en garantir le financement. C'est pourquoi, selon la loi, des transports réguliers sur un trajet donné ne sont autorisés qu'en vertu d'une concession à une entreprise de transport qui fixe ses tarifs et rend publics ses horaires, garantissant les correspondances avec les

autres opérateurs du réseau.

Les abonnements, à commencer par l'abonnement général, contribuent au développement et à l'exploitation du réseau indépendamment des distances parcourues. L'abonnement demi-tarif attire des clients supplémentaires qui, bien qu'à moitié prix, participent eux aussi à la couverture des coûts du réseau. S'y ajoutent les fonds publics et les subventions nécessaires au bon fonctionnement d'un service public qui joue un rôle central pour l'aménagement du

territoire et la protection de l'environnement, notamment par la limitation du trafic automobile.

La mise en œuvre de la libéralisation des transports par le rail instituée par l'Union européenne posera également un problème de financement. Il est certes prévu qu'on facture à l'opérateur la location du sillon – en d'autres termes le droit d'utiliser l'infrastructure ferroviaire pour un trajet et un horaire donné. Mais osera-t-on fixer un montant suffisant pour couvrir équitablement le coût du réseau dont profiteront aussi ses clients?

VS: la LAT au cœur des élections à Vex

Forte majorité pour une réduction organisée de la zone à bâtir

Michel Rey - 20 novembre 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/30318

Lors des dernières élections communales valaisannes, la liste conduite par le président de la commune de Vex a obtenu 6 sièges sur 9 au sein de la municipalité. Les débats ont été violents. Au cœur des affrontements, l'aménagement du territoire.

La commune de 1'800 habitants, sur laquelle se trouve la station des Collons, dispose d'une zone à bâtir largement surdimensionnée avec de nombreuses constructions dispersées qui induisent d'importants coûts d'équipement. Vex était aussi connu que Verbier pour ses petits arrangements entre propriétaires et autorités et ses chantiers non autorisés.

Législation fédérale sur l'aménagement du territoire oblige, la commune doit réduire sa zone à bâtir. A l'initiative de son président, elle décide en 2015 de bloquer 80 hectares de terrains à bâtir pendant deux ans, le temps d'élaborer une stratégie de

dézonage afin d'éviter le mitage du territoire communal. Des propriétaires s'estimant lésés ont présenté une liste d'opposition au président sortant. Avec une participation de 79%, leur liste a été clairement battue.

En Valais, l'aménagement du territoire n'est plus seulement l'affaire des propriétaires fonciers mais devient celle des citoyens. On peut s'en réjouir, même si une hirondelle ne fait pas le printemps.